

Lamontagne, Denise

De: Ginette Lauzon
Envoyé: 24 novembre 2005 09:36
À: Lamontagne, Denise
Objet: De haute importance - Projet de loi #124

Ste-Anne-des-Plaines, le 24 novembre 2005

À l'attention de M. Russel Copeman

Profession : Éducatrice en milieu familial.

C'est avec un grand plaisir que je vous envoie un mémoire personnel pour discuter de l'avenir de la petite enfance et des services de garde, ainsi que du projet de loi no 124.

Étant une responsable en service de garde depuis huit ans, je suis très inquiète au sujet du projet de loi 124. Je suis tout à fait en désaccord avec Mme Thérberge.

J'aime mon travail et les enfants sont au cœur de ce travail. J'ai régulièrement besoin de ressources pédagogiques auprès des enfants dans mon milieu familial. Il est donc primordial de conserver cette aide pédagogique.

Mon travail est d'outiller les enfants dans leurs apprentissages cognitif, affectif et social. Il existe un lien réel envers mon CPE, c'est-à-dire qu'il existe des échanges entre responsables en service de garde, directeur et autres membres du personnel.

Je demande donc de rejeter le projet de loi 124, mais il y a place à améliorations.

Je recommande que les centres de la petite enfance (CPE) conservent la responsabilité de deux volets : installation et milieux familiaux.

Nos relations avec le bureau coordonnateur seront plus difficiles, compte tenu de la grosseur de la structure et le nombre élevé de responsables en service de garde par bureau coordonnateur.

Non seulement nos conditions de travail seraient détériorées avec l'adoption de ce projet de loi, mais les conditions d'exercice de notre profession le seraient également.

Pour moi, il est entre autre inconcevable que notre permis d'opération soit renouvelé aux trois ans.

Donc, je termine en vous demandant d'abandonner ce projet de loi, car « Mon CPE, j'y crois, j'y tiens » ainsi que le bien être de ses petits participants. L'éducation est au cœur de ma priorité. Je ne crois pas que vous vous êtes basés sur des faits vécus et expériences dans le milieu propre.

Je veux que ce mémoire soit distribué à tous les membres de la commission
parlementaire.

Bien à vous,

Lucie Bernier
Éducatrice en service de garde